



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du 11 mars 2024 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
16	15	12

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de Séance : Danièle CARELLO

**Administrateurs présents** : Jean-Pierre SERRUS, Jean-Marie LEBRE, Danièle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Emilie Fanny VAILLAT, Michèle BOURGUE, Manuel MORENO, Yvette AGARD, Karine FRASCA, Katia MARTINEZ

**Administrateurs ayant donné pouvoir** :

**Administrateurs absents** : Patrick FUMAT, Danièle PELLEGRIN, POUZENC

**Délibération N°02 2024**

**OBJET : CREATION DE POSTE – DIRECTEUR DE LA RESIDENCE AUTONOMIE L'OUSTAOU**

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le Président expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Ces emplois sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, un emploi peut être pourvu par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient sur la base de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Il est proposé d'autoriser le recours à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique pour l'emploi de Directeur de la Résidence Autonomie l'Oustaou.

Le Directeur de la Résidence Autonomie l'Oustaou anime et coordonne l'activité du foyer-logement l'Oustaou (42 lits). Il définit les orientations relatives aux relations avec les usagers, leurs familles, ainsi qu'avec les partenaires intervenant au sein de la résidence.

Il assure l'encadrement de l'équipe de proximité de la résidence, le suivi budgétaire et financier de celle-ci.

Sa recherche permanente de l'amélioration de la qualité du service rendu, associé à sa discrétion et sa maîtrise de l'approche globale des personnes âgées en font le premier relais du Président du CCAS.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer un emploi permanent de catégorie A de la filière administrative du cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché territorial pour exercer les fonctions de Directeur de la Résidence Autonomie l'Oustaou à compter du 18 mars 2024 et, dans l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions d'autoriser Monsieur le Président à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** la création d'un emploi permanent d'attaché territorial (catégorie A) de la filière administrative à 100%

**DIT** que les crédits seront repris au budget primitif

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de Séance :

Danièle CARELLO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le **21 MARS 2024**  
Et de la publication ou notification le .....

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to Danièle Carello.